

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1974)
Heft: 293

Artikel: Le programme des consommatrices
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1026703>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Politique budgétaire: le Conseil fédéral au pied du mur

Référendum contre la hausse des droits de douane sur les huiles de chauffage : l'action entreprise par le Mouvement populaire des familles est le reflet d'une indignation légitime face à la politique de la Confédération en matière budgétaire. Nul doute que la collecte de signatures (cap obligatoire : trente mille) aboutisse rapidement : on ne saurait faire peser, sans risque un mécontentement général, le poids du déficit des finances fédérales principalement sur les familles salariées et les locataires.

Souhaiter que le référendum du Mouvement populaire des familles aboutisse, souhaiter qu'il provoque la révision, au moins partielle en un premier temps, de la ligne de conduite du Conseil fédéral à propos des taxes contestées, souhaiter enfin que ce référendum soit compris, dans une

Le programme des consommatrices

Une citation complète des douze points soulevés par les consommatrices est ici nécessaire :

1. renforcement de la législation sur les cartels, tendant à rendre obligatoire la déclaration des ententes et permettant de mieux surveiller leur actions sur la formation des prix et les conditions de vente;
2. extension, non seulement en matière d'information, des pouvoirs de « Monsieur Prix », que ses communiqués font davantage apparaître comme une instance d'enregistrement des hausses que comme une autorité ayant mission de les combattre;
3. promulgation de l'obligation d'afficher les prix des services et renforcement du contrôle de l'affi-

perspective plus large, par les autorités centrales comme un appel à l'élaboration d'un véritable programme de lutte contre l'inflation, un programme qui ne tienne pas seulement en la défense de certains privilèges minoritaires, souhaiter donc que le Conseil fédéral soit démocratiquement mis au pied du mur après les discours de M. Chevallaz sur le « redressement des finances fédérales », souhaiter tout cela s'impose.

Mais le prix des huiles de chauffage n'est qu'un secteur brûlant parmi d'autres, une des parties visibles de l'iceberg en ces temps d'« austérité ». Il s'agit de dépasser cette controverse et de porter le débat sur le fond. Et là est en cause notamment l'insuffisance des mesures de lutte contre la surchauffe prises par les Chambres en décembre 1972 et prorogées un an plus tard par le peuple et les cantons; et là, la Fédération romande des consommatrices dresse un inventaire stimulant de la situation dans une lettre adressée au Conseil fédéral) le 14 octobre dernier, et comportant un certain nombre de suggestions sur les mesures à prendre.

chage déjà obligatoire des prix des marchandises vendues au détail;

4. publication immédiate et systématique de toutes les hausses repérées par l'Office fédéral de contrôle des prix pour les produits dont il a l'obligation légale de surveiller les marchés;
5. publication d'informations précises et complètes sur les conditions d'approvisionnement de la Suisse à chacune des « crises » provoquées par les spéculateurs en vue de faire monter les prix et le volume de la consommation (cas récents du riz et du sucre);
6. accélération des travaux de révision des méthodes de calcul de l'indice suisse des prix à la consommation, puisque l'usage est désormais établi d'attribuer à cet indice une signification qu'il ne saurait avoir dans son état actuel d'instrument de mesure inadapté;

7. plafonnement de la compensation intégrale du renchérissement, qui frappe inégalement les différentes catégories de salariés;

8. revalorisation de l'épargne, en vue de lui ôter son caractère actuel de duperie, du fait de l'inflation comme de la taxation des revenus de l'épargne, de la petite comme de la grande;

9. étude d'un système de taux différenciés de la TVA selon le caractère plus ou moins prioritaire des marchandises et prestations taxées, — seul système d'impôt à la consommation socialement acceptable;

10. instauration d'une taxe — éventuellement temporaire — sur la publicité et les autres formes de promotion et rétrocession de cette taxe au système de contre-information sous-mentionné;

11. instauration d'un système de « contre-information » destiné à informer objectivement les consommateurs, notamment par l'octroi de temps d'antenne-TV d'une durée proportionnée à celle des séquences publicitaires;

12. introduction dans la Constitution fédérale d'un article sur l'information et la protection des consommateurs, dans le sens de la proposition faite par la Commission fédérale de la consommation au Département fédéral de l'économie publique.

Une urgence : la révision de l'indice

A côté des points concernant la transparence de l'économie, la mise sur pied officielle d'une « contre-information » des consommateurs face à la publicité, la TVA différenciée, le plafonnement de la compensation intégrale du renchérissement ou la revalorisation de l'épargne, tous points qui méritent d'être étudiés avec la plus grande attention (et dont la plupart ont déjà été développés dans ces colonnes), l'accent mis sur l'urgence de la révision des méthodes de calcul de l'indice suisse des prix à la consommation semble particulièrement judicieux.

On sait que si des travaux ont été entrepris récemment pour réadapter l'indice, la plus grande confusion règne encore sur le rôle véritable de celui-ci.

L'option prise antérieurement, et rappelée lors de la dernière révision de 1966, semblait claire : l'indice a pour fonction de « montrer le mouvement des prix du commerce de détail des marchandises et services qui revêtent une importance dans les ménages de salariés, à l'exclusion des travailleurs dans l'agriculture ». Mais au gré des années, et sans doute en raison de l'évolution récente de la conjoncture, l'indice a pris avant tout une autre fonction, mentionnée à l'origine comme secondaire : celle de « barème des changements du pouvoir d'achat des revenus provenant du travail non indépendant ».

Définir le vrai rôle de l'indice

On est donc en présence de divergences importantes qui ne manquent pas d'influencer considérablement tout l'appareil économique du pays. Résorber ces divergences, c'est d'abord déterminer si l'indice est avant tout

— un *baromètre conjoncturel*, permettant de suivre mois par mois les variations de prix et le cas échéant d'apprécier le rythme d'inflation

— une *base de calcul économique*, utilisable notamment pour l'élaboration des comptes nationaux et pour l'évaluation de variations de volumes à partir de variations de valeurs

— un *indicateur social*, correspondant au pouvoir d'achat réel des revenus du travail salarié, et intervenant comme tel dans les négociations en vue d'établir ces revenus

— une *référence juridique*, dans le cas où l'indexation d'un contrat est admise (pensions alimentaires, loyers).

La révision de l'indice des prix pourrait ainsi être l'occasion de redéfinir clairement les objectifs visés par le calcul et la publication d'un tel indice. Un des remèdes aux ambiguïtés actuelles serait l'examen d'un système prévoyant le dédouble-

ment de l'indice actuellement unique : un premier indice servirait à mesurer purement et simplement l'évolution des prix aux consommateurs, marché des biens de consommation (courante ou non) et des services; un autre indice tenterait de mesurer parallèlement l'évolution du coût de la vie, en incorporant toutes les dépenses, de consommation ou non, effectuées par les ménages, — à l'exception toutefois des contributions fiscales (directes au moins). Le premier indice se limiterait à refléter les variations de prix observables sur le marché; ce faisant, il permettrait d'estimer le pouvoir d'achat « quotidien » des revenus au travers de leur principale affectation : l'achat de biens et de services. Pour sa part, le second indice, établi sur une base plus large, constituerait une référence beaucoup plus solide pour l'établissement des revenus du travail. Bien entendu, les coefficients de pondération utilisés pour le premier indice suivraient d'aussi près que possible l'évolution de la structure de consommation, par exemple en subissant une adaptation chaque année. Dans le second cas en revanche, la pondération serait faite en vue d'accentuer — durablement — l'importance des dépenses pour la satisfaction des besoins primordiaux (alimentation, vêtement, logement, soins médicaux).

Calcul de l'indice : là où le bât blesse

Sur le plan pratique, et en ce qui concerne les données et options sur lesquelles se base le calcul de l'indice, plusieurs remarques s'imposent :

a) *échantillon des ménages de salariés* : cet échantillon dépendant de la bonne volonté des participants à l'enquête, il n'a guère de chance d'être représentatif; on ne l'a d'ailleurs pas voulu tel, puisqu'on continue à dépouiller les budgets de familles comprenant au moins trois personnes, alors que près de la moitié des ménages suisses comptent une à deux personnes seulement.

b) *coefficients de pondération* : comme ils dépendent d'un échantillonnage non scientifique, ces

coefficients peuvent naturellement au mieux avoiser une réalité moyenne; mais pour cela il faudrait réviser régulièrement cette pondération afin de suivre l'évolution de la structure de consommation. En effet, si l'indice des prix doit « mesurer le mouvement des prix au détail des marchandises et services qui revêtent une importance dans les ménages de salariés », il faut adapter les coefficients de pondération plus fréquemment; les Anglais et les Suédois n'hésitent d'ailleurs pas à procéder à des adaptations annuelles.

c) *méthodes de relevés* : les relevés de prix sont effectués auprès des informateurs qui veulent bien informer, à leurs propres frais et pratiquement sans contrepartie. Il serait indispensable de compléter ce système évidemment avantageux par la mise sur pied d'un réseau d'enquêteurs qui auraient pour mission de saisir les données auprès des magasins et des prestataires de services jouant un rôle notable sur le marché et ne répondant pas à l'enquête (par suite d'un refus ou d'une introduction récente sur le marché par exemple).

d) *choix des articles et des positions* : au niveau des articles de nombreux détails sont à revoir; certaines positions méritent d'ores et déjà d'être biffées (par exemple les vêtements sur mesure), tandis que d'autres doivent sans délai être introduites officiellement (fleurs, réparations d'appareils ménagers) et non seulement tacitement (eaux minérales, bas-collants).

e) *politique d'information* : en publiant chaque mois les résultats du calcul de l'indice déjà trois semaines environ après les relevés, l'OFIAMT détient une sorte de record, inégalé dans les pays qui nous entourent. Une telle rapidité d'exécution ne peut évidemment être atteinte qu'aux dépens de certains raffinements dans la présentation des résultats. Ainsi le texte du communiqué diffusé entre le 5 et le 10 du mois varie peu dans sa formulation d'une fois à l'autre et il n'est pas même accompagné d'un graphique ou autre histo-

● SUITE ET FIN AU VERSO

Politique budgétaire: le Conseil fédéral au pied du mur (suite)

gramme. Cette non-dramatisation délibérée n'attire évidemment pas l'attention des commentateurs et des journalistes, auxquels incomberait en principe la mise en valeur des données fournies par l'OFIAMT.

Par ailleurs, il semble bien que seule une partie des résultats obtenus bénéficient d'une large diffusion, à savoir l'indice général, ainsi que les indices calculés pour chacun des neuf groupes d'articles. Quelques autres données paraissent discrètement quelques semaines, plus tard dans « La

Vie économique » qui donne l'indice ventilé par groupes de marchandises et services. D'autres données enfin, et parmi les plus intéressantes justement, n'atteignent jamais le public, même indirectement : prix des marchandises selon leur provenance, influence des variations saisonnières, des décisions de politique agricole, des tarifications publiques, etc.

Sauf raison d'économie — qui serait bien mal placée — on ne voit décidément pas pourquoi la presse, et à travers elle l'opinion publique, demeure privée de données aussi intéressantes, qui sont de toute manière établies d'autant qu'il s'agit en l'occurrence d'informations intéressant directement les consommateurs, dont elles sont susceptibles de guider utilement le comportement.

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Extrémistes en vrac

Les problèmes politiques prennent réellement place dans la presse féminine. « Elle » (21), édition en langue allemande, publie une étude sur les groupes extrémistes en Suisse. L'introduction de l'article donne le ton : « On considère comme extrémistes les gens qui veulent transformer notre société par des méthodes illégales. Par conséquent des gens qui veulent faire la révolution. Cette définition ne correspond pas à la liste des groupes extrémistes qui est détenue par la police et qui indique ceux que notre gouvernement considère comme des ennemis publics. C'est ainsi que les associations de locataires en font partie ».

Voici la liste publiée par « Elle » : « Parti du travail (POP), Résistants à la guerre, Mouvement de libération des femmes, Comités pour la Palestine, Associations de locataires, Comité culturel grec, Internationale des résistants à la guerre, Comité pour le Chili, Organisations progressistes (POZ), Organisations d'étudiants et d'apprentis de gauche, « Rote Steine » (Les pierres rouges), etc ».

Nous supposons qu'il s'agit là de la liste de la police zurichoise. Elle comprend vingt associations comptant deux mille membres, dont la moitié sont actifs. Après avoir reproduit cette liste, « Elle » présente plus en détail les principaux groupes et leurs buts : Associations de locataires, MLF, POCH (à Zurich POZ).

Saisissons cette occasion pour rappeler que les femmes socialistes publient un mensuel, fort modeste, « Die Frau in Leben und Arbeit » (La femme dans la vie et au travail). Cette publication est dans sa quarante-sixième année, mais n'a qu'une diffusion limitée. Le numéro d'octobre contenait un hommage à Isabelle de Dardel.

— Dans « Blick » (255), un article intitulé « Trois cent mille pauvres en Suisse » assorti de faits et d'un commentaire dont le propos est le suivant, pour l'essentiel : la Suisse passe pour un des pays les plus riches du monde, aucun enfant meurt de faim dans la rue, il y a peu de mendiants, mais ne nous faisons pas d'illusions. Il y a aussi de la pauvreté en Suisse.

Et la conclusion : « En cas d'accident ou de cambriolage on appelle le numéro de téléphone 17. Quand il brûle c'est le 18. Pourquoi n'y a-t-il pas un numéro aussi simple pour les cas de détresse

sociale ? En quelques sorte un numéro d'urgence pour des hommes dans la misère ? »

— « Finanz und Wirtschaft » (86) consacre son principal article aux impôts d'église qui représentent un total de 500 millions en 1973 (alors qu'ils se montaient à 160 millions en 1964).

— C'est dans l'hebdomadaire tessinois « Politica Nuova » (44) que nous avons constaté l'aboutissement de l'initiative pour l'abaissement de l'âge de la retraite à 60-58 ans : six mille signatures ont été récoltées au Tessin, quarante-cinq mille en Suisse alémanique et les chiffres romands ne sont pas encore connus alors que le cap fatidique des cinquante mille est déjà dépassé et que la collecte de signatures continue.

— Après Astérix dans « Le Monde », le voilà dans les « Basler Nachrichten », le quotidien frère de la « Gazette de Lausanne » et du « Journal de Genève ».

— A noter dans le supplément de fin de semaine de la « National Zeitung » la première partie d'un reportage sur la politique d'apartheid en Afrique du Sud intitulé « Les rebelles au régime de Ian Smith combattent le dos au mur », une note sur une semaine de la femme, organisée récemment à Zurich, et dont le succès a semble-t-il été significatif (les thèmes de discussion proposés par les organisatrices : la mère célibataire — contraception et interruption de grossesse — la femme lesbienne — le rapport de l'Unesco sur la situation de la femme — les mouvements de femmes — l'information destinée aux femmes).

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

D'examens en examens, jusqu'à la licence

Examens d'Université, propédeutiques, demi-licences, etc.

Résultats catastrophiques : 55 % d'échecs, 60 % d'échecs, etc.